



SOCIÉTÉ FRANÇAISE  
DES TRADUCTEURS  
syndicat professionnel

# Prise de position de la **Société française des traducteurs** sur l'intelligence artificielle

*Publiée le 13 juin 2024*

*Cette prise de position a été rédigée par le Comité directeur de la Société française des traducteurs (SFT) en s'appuyant sur les résultats d'une consultation menée auprès de ses membres entre novembre et décembre 2023. Elle alerte d'une part les donneurs d'ordres sur les enjeux et la face cachée de l'intelligence artificielle (IA), d'autre part les prestataires de services linguistiques sur les répercussions de l'IA sur leurs professions et conditions d'exercice. En leur fournissant ainsi des éléments pour mieux communiquer avec leurs donneurs d'ordre et le grand public, le syndicat encourage tous les professionnels à partager cette prise de position.*

En tant que syndicat professionnel des métiers de la traduction et de l'interprétation, la Société française des traducteurs (SFT) observe avec attention les évolutions technologiques qui touchent le secteur des services linguistiques. L'intelligence artificielle générative (IAG), basée sur de grands modèles de langage (LLM ou *large language models*) perturbe actuellement les conditions d'exercice de nombreuses professions, y compris les nôtres.

Notre secteur d'activité est un des premiers à avoir été concerné par l'introduction d'outils informatiques basés sur l'IA. La traduction automatique neuronale, apparue dès 2016, est désormais largement adoptée par le grand public, comme par les prestataires de services linguistiques et leurs donneurs d'ordre. Cette expérience et nos compétences professionnelles nous donnent une perspective unique sur la qualité et la fiabilité de la « production machine » que nous entendons partager ici pour mieux alerter sur les limites de son utilisation incontrôlée.

Pour commencer, il convient de rappeler que **ce qu'on appelle « intelligence artificielle » n'est pas douée d'intelligence et ne réfléchit pas**. Un algorithme n'a pas, contrairement à l'être humain, la capacité de comprendre, de s'interroger et de tenir compte d'un contexte, qui est l'essence même du travail de traduction et d'interprétation. Pour produire un contenu, écrit ou oral, dans une autre langue, une IA ressort ce qu'elle a « appris » sur de **très grandes quantités de données** et après avoir été **entraînée par des humains** ou par notre propre utilisation quotidienne d'outils gratuits.

**L'IA générative apparue en 2023 est une estimation statistique** qui fascine, car elle est rapide et semble, de prime abord, naturelle, donc qualitative. Cependant, à y regarder de plus près, un locuteur natif ou un professionnel expérimenté remarquera rapidement des maladresses, des glissements de sens, voire des contresens ou encore des omissions. Plus grave, l'IA générative produit de l'information partiellement ou complètement fausse en la présentant comme si elle était vraie, car elle préfère « halluciner », dès lors qu'elle manque de données, plutôt que de se taire.

Constatant que la production machine n'est pas livrable en l'état, ses développeurs et supporters enthousiastes, parmi lesquels les grandes agences de traduction, demandent à des humains de la corriger. Dans notre profession, cet exercice s'appelle la **post-édition** et s'impose progressivement. Mais **70 % de nos membres traductrices et traducteurs ayant répondu à notre enquête considèrent la post-édition (et par extension l'IA) comme une menace pour leur activité. Du côté des interprètes aussi, la concurrence de l'IA se classe en première position des préoccupations.**

# Les conséquences pour nos métiers

**La demande évolue** reflétant une confiance aveugle dans des outils récents, peu entraînés (d'où la gratuité).

Aujourd'hui facilement accessibles, des outils tels que ChatGPT sont entre les mains de personnes et d'entreprises qui ne maîtrisent pas le processus de traduction et confondent les différents usages de l'IA. Leur utilisation aveugle pour traduire entraîne soit la disparition totale de notre rôle d'expert des langues et de la communication interculturelle, soit un déversement sans garde-fous de traductions qu'il nous est demandé d'améliorer. L'humain doit rester *dans la boucle*.

## **Nos conditions de travail se détériorent.**

Par manque de maîtrise ou de transparence, la traduction automatique est présentée comme de la traduction humaine augmentée, alors même que sa production, sa relecture et sa correction ne prennent pas le même temps et ne sont pas facturées de la même manière.

Pour un résultat de qualité professionnelle, post-éditer demande souvent plus de temps que traduire et il s'agit d'une **tâche pénible**, car peu stimulante intellectuellement tout en nécessitant une vigilance accrue pour repérer des erreurs que ne ferait pas un humain.

La post-édition, en tant que prestation, est **très mal rémunérée** du fait des attentes irréalistes des donneurs d'ordre en termes de productivité et de résultat que suscite un optimisme technologique largement répandu. Ces attentes sont entretenues par le besoin de rentabiliser des investissements importants dans le déploiement de nouvelles solutions intégrant l'IA générative.

## **Or, il convient de souligner que dans de telles conditions, un texte ou un discours produit automatiquement n'atteint jamais un niveau de qualité professionnelle.**

Pressés par le temps, contraints et influencés par la production machine, les humains chargés de post-éditer ne sont pas aussi performants et créatifs qu'ils pourraient l'être « naturellement ». Il faut donc admettre et accepter ce résultat de moindre qualité ou bien assumer le coût, forcément plus élevé, de cette prestation lorsque le gain de productivité espéré n'est pas avéré.

Comme dans la *fast fashion*, une *fast* traduction ne peut concilier rapidité, qualité et bas coûts. Il faut choisir !

# À quoi renoncez-vous en ayant recours à l'IA pour traduire et interpréter à notre place ?



Par leur interaction avec vous et leur compréhension de l'audience destinataire de votre communication, les professionnels créent, à l'oral comme à l'écrit, **des contenus sur mesure** en exerçant un regard critique sur les textes à traduire ou à interpréter.



Les traductrices, traducteurs et interprètes enrichissent leur travail d'une **analyse contextuelle** qui leur permet d'adapter le message, son ton, son style, en tenant compte des enjeux stratégiques de votre communication et en préservant les subtilités qui échappent aux outils de traduction automatique.



Conscients des implications de leur travail, ils et elles engagent également leur **responsabilité**, leur **éthique** et leur **sensibilité** personnelles. Ainsi, ils et elles sont des remparts contre les simplifications, raccourcis, déformations, malentendus, et stéréotypes qui peuvent résulter d'une automatisation.



Là où les machines filtrent et traitent des données hors contexte, les traductrices, traducteurs et interprètes humains sont des **passeurs**, qui prennent soin des messages que vous leur confiez, les transmettent et tissent des **liens entre les humains**.

# Nos mises en garde

! Si, à première vue, l'IA fait miroiter un gain de temps et d'argent, l'économie supposée se fait **au détriment de la qualité**.

! Utiliser une IA pour traduire gratuitement, c'est **renoncer à la confidentialité et s'exposer à des risques** juridiques, économiques, de responsabilité, de sécurité, de réputation, de manipulation et d'erreur, considérables.

! Une traduction, littéraire ou pragmatique, est une création de l'esprit. À ce titre, le droit d'auteur lui est consubstantiel et ne saurait être soumis au **pillage de la propriété intellectuelle et des données personnelles** qui s'opère par le biais de l'IA. Ces contenus ne sont pas libres de droits.

! Sur le plan de la santé, la post-édition de la production machine crée à terme une **fatigue abrutissante**, nuit à la clairvoyance des humains chargés de la contrôler et augmente le risque d'erreurs lourdes de conséquences.

! Sur le plan social, l'IA engendre une **précarisation des professionnels, salariés ou indépendants**. Le rapport de force très inégal favorise les donneurs d'ordre et le partage de la valeur créée est largement asymétrique. Ce modèle économique n'enrichit que ceux qui développent et exploitent la technologie.

! Sur le plan environnemental, la consommation phénoménale d'énergie et de ressources naturelles par l'IA (l'électricité pour alimenter les centres de données, l'eau pour assurer leur refroidissement, etc.) constitue une **violation directe des objectifs de développement durable de l'ONU et de l'Accord de Paris sur le climat**.

! Plus largement, l'usage inconsidéré de l'IA dans les domaines de l'information et du partage des connaissances fait peser un **risque de désinformation, de falsification et de manipulation des données**.

! L'IA fonctionnant à partir de données d'apprentissage principalement occidentales et majoritairement en anglais, elle se situe aux antipodes du métier de traducteur : **elle nuit à la diversité, assèche les langues et accentue les inégalités entre les cultures**.

## Nos recommandations et revendications

Si l'intelligence artificielle générative (IAG) est considérée comme un assistant au service de l'expertise humaine, nous ne sommes pas opposés à son intégration à notre pratique, mais, en aucun cas, en remplacement des professionnels et sans une grande vigilance.

### La SFT appelle au respect de la création et du savoir-faire humain

Les contenus produits par des humains ne sont pas des « données » libres de droits. Leurs auteurs et autrices doivent systématiquement être consultés pour autoriser leur exploitation. En soutien des actions d'autres organisations professionnelles, la SFT veille à la reconnaissance du statut d'auteur de tout créateur, y compris des traductrices et traducteurs, pour la préservation de leurs droits moraux et patrimoniaux.

**La SFT recommande de proscrire le remplacement de l'expert linguistique par l'IA :** de plus en plus d'études démontrent les erreurs graves, les biais et préjugés véhiculés, et déjà aujourd'hui, l'appauvrissement de la langue, du fait de l'utilisation de millions de contenus publiés sur internet et qui s'auto-alimentent. L'IA utiliserait l'anglais même lorsqu'on lui soumet une requête dans une autre langue, favorisant ainsi l'anglais au détriment des autres langues.

Pour lutter contre les dérives de l'IA, les « humains dans la boucle » doivent être pleinement reconnus en tant qu'experts dotés d'un esprit critique, seuls à même d'évaluer la pertinence de l'utilisation des outils d'IA dans un cadre professionnel et de fixer le prix, le temps nécessaire à la production et le niveau de qualité des livrables attendus.

En ce sens, nous attendons de l'État et de ses administrations de montrer l'exemple en privilégiant pour leurs propres besoins la traduction et l'interprétation humaines et en n'accordant aucun financement à des productions totalement, ou majoritairement, issues de l'intelligence artificielle générative.

## La SFT réclame plus de transparence sur l'origine et la production des contenus

Le respect de l'Humain passe aussi par une plus grande transparence sur l'origine des contenus, pour permettre à chacun de juger de leur valeur. **La transparence doit être la règle et la production machine doit être clairement identifiée pour la distinguer de la création humaine.**

Toute citoyenne ou tout citoyen est en droit de savoir si un texte ou un discours, original ou traduit, est le produit d'un algorithme pour mieux lutter contre les dérives technologiques limitant leur capacité à se forger une opinion éclairée. Toute personne ou entreprise employant un traducteur humain pour corriger une traduction automatique doit lui préciser qu'un algorithme l'a produite.

De même, les traductrices, traducteurs et interprètes doivent être informés de l'éventuelle utilisation de leur travail à des fins d'entraînement d'une IA.

## La SFT demande le partage équitable de la valeur créée par les services linguistiques

Depuis de nombreuses années, nous sommes les témoins d'une érosion du prix et de la valeur perçue du travail de traduction et d'interprétation. Cette course au profit et à la réduction des coûts entraîne une baisse de la qualité des services linguistiques sur certains segments du marché, une dévalorisation de nos métiers aux yeux du public et la précarisation des professionnels.

**La SFT dénonce la baisse de rémunération et la dégradation des conditions de travail de professionnels hautement qualifiés, alors que le marché global ne cesse de croître.** Nous rappelons aux donneurs d'ordre que la traduction et l'interprétation sont des expertises, vecteurs d'image. En ce sens, elles doivent être considérées comme un investissement et non un coût. La valeur qu'elles génèrent doit être partagée plus équitablement entre les acteurs du marché qui en bénéficient et ceux qui la créent.

Nous encourageons les agences de traduction qui ont des pratiques respectueuses vis-à-vis des traductrices, traducteurs et interprètes indépendants, un maillon vital de la chaîne, de poursuivre sur cette voie. Nous rappelons aux grandes agences de traduction que l'amélioration de l'écosystème tout entier, à travers une collaboration plus forte et plus respectueuse de toutes les parties prenantes, est la clé d'un avenir durable.

## La SFT alerte sur la disparition des professions des langues

Le remplacement du savoir-faire humain dans la création de contenus conduira nécessairement à la perte de connaissances et d'attractivité de nos métiers.

Les programmes universitaires peinent déjà à recruter des candidates et candidats prêts à se lancer dans des études longues aux débouchés limités qui les orientent vers des professions de plus en plus déconsidérées et précarisées. Menacées de remplacement par l'IA, des cohortes de traductrices, traducteurs et interprètes expérimentés risquent à terme de se retrouver sans emploi.

La société est-elle prête à assumer financièrement la reconversion massive de plusieurs dizaines de milliers de professionnels pourtant qualifiés ? Souhaite-t-elle réellement se passer de leurs compétences et voir disparaître un métier millénaire, vecteur essentiel de la communication et de la collaboration à l'échelle mondiale ?

Le langage, en tant qu'expression de la pensée humaine, est un enjeu majeur du développement de l'IAG. L'automatisation de sa production n'est pas sans effet sur la créativité et l'esprit critique, faisant peser sur nos sociétés un risque de standardisation, de désinformation, voire de manipulation.

**La SFT alerte le corps enseignant et les pouvoirs publics en charge des programmes scolaires et universitaires sur l'importance de la formation des jeunes générations**, et notamment des futurs traducteurs, traductrices et interprètes, qui doivent continuer d'apprendre à apprendre, vérifier l'information, exercer leur esprit critique, créer, écrire et traduire sans aide artificielle, pour garder la maîtrise de leur art et garantir la préservation d'un savoir-faire essentiel à l'usage éclairé de l'intelligence artificielle. Faute de quoi, l'originalité, la représentativité non biaisée et, plus globalement, la sensibilité humaine disparaîtront de la communication interculturelle.





**En conclusion**, la technologie doit rester un outil au service de notre art. Un art qu'il devient urgent de préserver pour poursuivre le dialogue et les échanges entre les peuples.

Les traductrices, traducteurs et interprètes professionnels sont conscients de la nécessité de s'adapter à l'évolution technologique, et des gains de productivité impératifs pour répondre à une demande croissante. Toutefois, le rêve ancien de les remplacer par une solution numérique instantanée et universelle reste utopique, car au-delà des mots, la communication interculturelle, à l'oral comme à l'écrit, ne saurait se passer d'une compréhension fine du contexte dans lequel elle s'opère. Un savoir-faire que les professionnels mettent des années à acquérir et maîtriser, et que la machine ne fait qu'imiter.

Leur remplacement systématique par une entité qui ne connaît ni réflexion ni empathie n'est pas souhaitable, et est même néfaste lorsque les enjeux sont importants.

La Société française des traducteurs se fait la porte-parole des mises en garde des professions qu'elle représente **pour que l'humain reste au cœur de la technologie** et que le développement non encadré de solutions d'IA générative à des fins de traduction et d'interprétation ne conduise pas à l'appauvrissement de la langue et de la pensée critique, qui sont l'essence même de la communication et de notre Humanité.

# Définitions

**Système d'IA** : système automatisé qui est conçu pour fonctionner à différents niveaux d'autonomie et peut faire preuve d'une capacité d'adaptation après son déploiement, et qui, pour des objectifs explicites ou implicites, déduit, à partir des entrées qu'il reçoit, la manière de générer des sorties telles que des prédictions, du contenu, des recommandations ou des décisions qui peuvent influencer les environnements physiques ou virtuels ; (IA Act, article 3, 2024)

**Intelligence artificielle générative (IAG)** : catégorie d'IA qui se concentre sur la création autonome de contenu (textes, images, vidéos, sons et autres types de données) par des systèmes informatiques.

**Modèle d'IA à usage général (GPAI)** : modèle d'IA, y compris lorsque ce modèle d'IA est entraîné à l'aide d'un grand nombre de données utilisant l'auto-supervision à grande échelle, qui présente une généralité significative et est capable d'exécuter de manière compétente un large éventail de tâches distinctes, indépendamment de la manière dont le modèle est mis sur le marché, et qui peut être intégré dans une variété de systèmes ou d'applications en aval, à l'exception des modèles d'IA utilisés pour des activités de recherche, de développement ou de prototypage avant leur mise sur le marché.

**Post-édition** : la norme ISO 17100 définit la post-édition comme l'activité consistant à réviser et corriger les résultats de la traduction automatique (clause 2.2.4).

# Bibliographie

**Actualitté.** Droit d'auteur et IA : un rapport à l'Élysée tourné vers l'Europe [en ligne]. Disponible sur : <https://actualitte.com/article/116184/legislation/droit-d-auteur-et-ia-un-rapport-a-l-elysee-tourne-vers-l-europe>. (Page consultée le 13 mars 2024)

**Arte.** Le code a changé [en ligne]. Disponible sur: <https://www.atanet.org/advocacy-outreach/ata-statement-on-artificial-intelligence>. (Page consultée le 15 mai 2024)

**American Translators Association.** *ATA Statement on Artificial Intelligence* [en ligne]. Disponible sur: <https://www.atanet.org/advocacy-outreach/ata-statement-on-artificial-intelligence>. (Page consultée le 8 novembre 2023)

**Association des Traducteurs Littéraires de France.** Traduction automatique et post-édition, Enquête ATLF menée du 20 novembre au 13 décembre 2022. Site de l'ATLF [en ligne]. Disponible sur: <https://atlf.org/wp-content/uploads/2023/03/ENQUETE-TRADUCTION-AUTOMATIQUE.pdf>. (Page consultée le 5 mars 2024)

**BÉNEL Aurélien, FALIP Joris, LACOUR Philippe.** « Quand Abel tue Cain » : ce qui échappe à la traduction automatique, HAL, 31 mars 2024. Disponible sur : [https://hal.science/hal-04528185?fbclid=IwAR1wtsjoSRorXmNsFzKQS7iG7qpJ3khS8brEvbRMI9iFo7QYHdXipCw1tVM\\_aem\\_AYhuDSAjXH8M5n7PjWnMrHdnDQc1ePaRsW22HipXzS6KD2r3s-vWCW9fwL0XGos-dSlj9lyFzVykFkHSUuGZU9lj](https://hal.science/hal-04528185?fbclid=IwAR1wtsjoSRorXmNsFzKQS7iG7qpJ3khS8brEvbRMI9iFo7QYHdXipCw1tVM_aem_AYhuDSAjXH8M5n7PjWnMrHdnDQc1ePaRsW22HipXzS6KD2r3s-vWCW9fwL0XGos-dSlj9lyFzVykFkHSUuGZU9lj). (Page consultée le 5 juin 2024)

**Brian THOMPSON, Mehak PREET DHALIWAL, Peter FRISCH, et al.** *A Shocking Amount of the Web is Machine Translated: Insights from Multi-Way Parallelism* [en ligne]. Disponible sur : <https://arxiv.org/pdf/2401.05749>. (Page consultée le 21 mars 2024)

**Conseil de l'Europe.** Le Conseil de l'Europe adopte le premier traité international sur l'intelligence artificielle [en ligne]. Disponible sur: <https://www.coe.int/fr/web/portal/-/council-of-europe-adopts-first-international-treaty-on-artificial-intelligence>. (Page consultée le 17 mai 2024)

**En Chair et en os.** Littérature, cinéma, presse, jeux vidéo : non à des traductions sans âme [en ligne]. Disponible sur : <https://enchairetenos.org/>. (Page consultée le 25 mars 2024)

**EPFL.** *Does Artificial Intelligence work in English?* [En ligne]. Disponible sur : <https://actu.epfl.ch/news/does-artificial-intelligence-work-in-english-2>. (Page consultée le 15 mars 2024)

# Bibliographie

**European Council of Literary Translators' Associations.** *German Joint Open Letter and Manifesto for Human Language* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.ceatl.eu/german-joint-open-letter-and-manifesto-for-human-language>, (page consultée le 6 mars 2024) ; et *Statement on Artificial Intelligence* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.ceatl.eu/tools-of-the-trade/statement-on-artificial-intelligence>. (Page consultée le 6 mars 2024)

**European Writers Council.** *Joint Statement on Generative Artificial Intelligence and the EU AI Act* [en ligne]. Disponible sur : [https://europeanwriterscouncil.eu/240425\\_cwos\\_jointstatement\\_ai-act/](https://europeanwriterscouncil.eu/240425_cwos_jointstatement_ai-act/). (Page consultée le 26 avril 2024)

**Fédération Internationale de traducteurs.** Document de position de la FIT sur la traduction automatique, 2019 [en ligne] Disponible sur : [https://library.fit-ift.org/public/Publications/positionpapers/PDP\\_201908\\_Machine\\_Translation\\_ENFR.pdf](https://library.fit-ift.org/public/Publications/positionpapers/PDP_201908_Machine_Translation_ENFR.pdf). (Page consultée le 6 mars 2024)

**FIT Europe.** *The ecological costs of neural machine translation.* Chaîne YouTube de FIT Europe [en ligne]. Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=sRKOtITEdg>. (Vidéo consultée le 30 mai 2024)

**Parlement européen.** Règlement (UE) 2024/... du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne sur l'intelligence artificielle. Site du Parlement européen [en ligne]. Disponible sur : [https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2024-0138-FNL-COR01\\_FR.pdf](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2024-0138-FNL-COR01_FR.pdf) et sur : <https://artificialintelligenceact.eu/fr/l-acte/>. (Pages consultées le 30 mai 2024)

**Société française des traducteurs.** Enquête sur les pratiques professionnelles des interprètes en France. Site de la SFT [en ligne]. Disponible sur : <https://www.sft.fr/fr/actualites/actualites-sft/enquete-2023-sur-pratiques-professionnelles-interpretes-en-france>. (Page consultée le 15 décembre 2023)

**Société française des traducteurs.** Lettre commune AIIIC France, AFICI et SFT « Alerte sur les risques de l'intelligence artificielle. Site de la SFT [en ligne]. Disponible sur : <https://www.sft.fr/fr/actualites/actualites-sft/enquete-2023-sur-pratiques-professionnelles-interpretes-en-france>. (Page consultée le 17 mai 2024)

**Union européenne.** Loi sur l'IA de LUE. Site de l'explorateur de la loi sur l'IA [en ligne]. Disponible sur : <https://artificialintelligenceact.eu/fr/ai-act-explorer/>. (Page consultée le 5 juin 2024)